



Traité 'Halla

Michna 4 - Chapitre 1

אֵלּוּ חֵיבִין בְּמַעֲשֵׂרוֹת וּפְטוּרִין מִן הַחֻלָּה:
הָאֵרֶז, וְהַדָּחַן, וְהַפְּרָגִים, וְהַשְּׂמִינִים, וְהַקִּטְנִיּוֹת,
וּפְחוֹת מִחֻמֶּשֶׁת רְבָעִים בְּתַבּוּאָה.
הַסְּפָגִיין, וְהַדְּבָשִׁיין, וְהָאֶסְקְרִיטִין, וְחֻלַּת הַמִּשְׁרֵת, וְהַמְדַמֵּע,
פְּטוּרִין מִן הַחֻלָּה:

(Ces produits) sont soumis au Ma'assérot mais sont dispensés du prélèvement de la 'Halla : le riz, le millet, le pavot, le sésame et les légumineuses. [Les pâtes faites à base des 5 céréales qui ont] moins de 5 quarts (de Kav de farine), une pâte spongieuse (des beignets ou des petits gâteaux), des pains pétris (ou fris) dans du miel, une pâte très liquide (Iskritin), des pains bouillis à la poêle, ou le mélange (d'une Séa de Térouma tombée dans moins de cent Séine de récolte profane) (Médouma') (ce mélange est interdit à la consommation à tout non-Cohen) sont dispensés de la 'Halla.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions